

# Sainte-Pôle, notre Commune

Bulletin municipal N° 8, Décembre 2020

## Le mot du maire

L'année 2020 a été fortement marquée par un certain coronavirus qui a totalement remis en question nos modes de fonctionnement et interrompu de nombreuses activités. Devant l'inconnu et le risque pour notre santé, nous nous sommes adaptés et avons respecté des dispositions contraignantes. Malgré toutes ces précautions, la COVID n'a pas épargné notre village. Tous mes vœux de prompt rétablissement accompagnent les familles touchées par ces vagues successives. Ce contexte sanitaire a contribué à la réflexion sur nos pratiques et permis de revenir à davantage de solidarité. N'hésitez pas à solliciter les conseillers de vos quartiers ou votre maire en tant que de besoin.

Si la traditionnelle fête de Noël, qui rassemble toutes les générations du village ne pourra pas se tenir en raison de l'état d'urgence sanitaire, le conseil municipal et les membres de la Maison Pour Tous accueilleront les enfants afin de leur remettre leur cadeau de Noël. Les modalités d'attribution et de remise aux enfants sont précisées à la dernière page de ce bulletin. Concernant le repas des aînés, apprécié de tous, il sera programmé dès que la situation sanitaire le permettra.

La nouvelle équipe municipale s'est mise au travail avec le concours de bonnes volontés pour entretenir notre patrimoine bâti et végétal et sécuriser les endroits les plus critiques : coupe des arbres présentant un danger, dégagement de la rivière en amont des habitations afin de faciliter l'écoulement de l'eau et limiter les conséquences de fortes pluies, tailles des végétaux dans les carrefours... En parallèle, elle prépare les projets et les demandes de subventions qui permettront de réaliser des travaux de rénovation et d'amélioration des performances énergétiques de l'ensemble du bâtiment mairie. A noter aussi, l'engagement d'un long processus de recherche des héritiers des sépultures laissées à l'abandon dans notre cimetière.

Afin d'aider l'amicale des pompiers de Badonviller qui ne peut vous proposer son habituel calendrier, vous pouvez vous le procurer ou le réserver à la mairie. En cas d'impossibilité de vous déplacer, nous assurerons les livraisons dans le respect des règles sanitaires.

Je remercie les élu(e)s et toutes les personnes qui participent à cette chaîne de solidarité en donnant de leur temps pour aider leurs voisins et s'impliquent pour maintenir le village agréable à vivre. En attendant des jours meilleurs pour des moments d'échanges et de convivialité, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année. Prenez bien soin de vous et de vos proches.

*Le Maire, François PHILIPPE*

## La vie dans la commune,

### **Taille et entretien annuels des arbustes**

La campagne de taille et d'entretien des végétaux vivaces a repris début octobre. Les membres de la commission environnement, guidés par les précieux conseils et le savoir-faire de Véronique MANGIN, ont sorti scies et sécateurs afin de nettoyer les massifs des vieux bois, rabattre ou mettre en forme les végétaux qui se sont développés, parfois un peu trop par rapport à leur emplacement. L'action s'est prolongée, samedi 5 décembre, par l'arrachage d'anciennes souches et la plantation d'une trentaine d'arbustes issus de la pépinière communale.



Nettoyage et renouvellement de la terre dans le massif au Breuil avec le concours de Thomas et Théo à la mini-pelle

Pour plus d'information, consultez le site Internet <http://www.sainte-pole.mairie54.fr/> et faites-nous remonter vos questions et vos idées d'amélioration de notre village

## Hommage à un soldat de la dernière guerre

A l'occasion des commémorations du 75ème anniversaire de la libération de notre pays par la 2ème Division Blindée conduite par le Maréchal LECLERC et l'armée américaine, Maurice CHRISTOPHE a été en contact avec la famille d'un soldat américain qui souhaitait se recueillir sur le lieu où, le 15 novembre 1944, est mort au combat leur aïeul, le 2nd lieutenant George E ALLEN.

A partir des archives sur le déplacement de l'armée américaine et le croisement des souvenirs de la présence d'un camp allemand entre Montigny et Vacqueville, ce soldat aurait été tué sur le haut du village de Sainte-Pôle. Ses descendants sont venus de Sierra Nevada en Californie (USA) avec une poignée de cailloux de leur terre natale qu'ils ont déposés sur le lieu des combats.

Sensible au devoir de mémoire, Maurice CHRISTOPHE et un groupe de bénévoles : Jean-Pierre BELCOUR, Jean-Michel FIXARIS et Patrick LOCATELLI, particulièrement motivés, .../...



ont souhaité créer un monument à la mémoire de ce jeune soldat et de ses compagnons d'armes.

Cette stèle, implantée sur l'espace communal des trois cerisiers route de Vacqueville, sera complétée d'une plaque qui pourrait être dévoilée à l'automne 2021 en présence de la famille ALLEN particulièrement touchée par cette belle initiative.



Tronçonnage et dégagement d'une quinzaine d'arbres

## Sécurisation des routes communales

Les maladies et les sécheresses successives fragilisent les arbres. C'est le cas notamment des frênes qui sèchent et présentent un danger en bordure de routes. Les propriétaires de parcelles forestières en particulier le long de la route communale N°3 reliant Pexonne sont invités à couper les arbres morts avant que le vent les entraîne sur la chaussée.

Pour d'éviter ces désagréments et sécuriser le tronçon juste avant le chemin d'accès au bois Godfrin, le 24 octobre dernier, des bûcherons bénévoles, guidés par Patrick LOCATELLI, ont coupé et dégagé les arbres morts sur la parcelle communale.

L'équivalent de deux journées de travail des élus, de l'agent communal et le concours du GAEC de la Chaussée avec le télescopique conduit par Roger et Philippe DEMANGE, ont permis de relever les poutrelles d'un bâtiment de l'ancienne forge et permettre ainsi la consolidation provisoire des berges. L'intervention s'est prolongée, samedi 5 décembre, dans des conditions difficiles pour tronçonner et dégager les arbres qui faisaient obstacles à la circulation de l'eau dans la rivière. Un travail d'entretien nécessaire afin de limiter les conséquences des inondations et améliorer ainsi la continuité écologique de la Blette. L'étape suivante confiée à un bureau d'étude par la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont dans le cadre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), s'attachera à rechercher et proposer des solutions pérennes pour la prise d'eau de l'étang Sous Launoy et la consolidation des berges au niveau des habitations.



### **Des concessions funéraires en état d'abandon**

A la différence du « **terrain commun** », emplacement individuel destiné à accueillir gratuitement un corps pour une durée de 5 ans, l'achat d'une « **concession funéraire** » donne un usage généralement de plus longue durée de l'emplacement concédé, tout en offrant la possibilité d'inhumer plusieurs corps.

Ainsi, de telles concessions peuvent se retrouver en état d'abandon. Bien souvent, il s'agit de concessions perpétuelles (durée illimitée), qui après plusieurs générations, ont cessé d'être entretenues par les familles. C'est alors que la Commune dispose de la possibilité d'engager une procédure de reprise.



### **>>> Un nouveau règlement pour l'espace cinéraire**

Le cimetière communal dispose d'un colombarium d'un caveau provisoire et d'un jardin du souvenir mis en place en 2012. Son règlement a été mis à jour et adapté aux besoins et attentes des concessionnaires, en particulier concernant l'identification des défunts. Ce règlement est affiché au cimetière.



### **>>> Pourquoi ce droit de reprise ?**

Quand le concessionnaire ou plus généralement ses héritiers, ne font plus face à l'obligation d'entretien du terrain concédé, le contrat peut alors être rompu par la Commune. En effet, une concession n'est constituée que sous réserve de cet entretien (maintien en bon état de propreté, de conservation et de solidité) afin d'assurer une décence des lieux et la sécurité des visiteurs.

Cette procédure est engagée par la Commune. Strictement encadrée par la loi, elle durera un peu plus de trois ans. A l'issue de ce délai, un ossuaire sera créé au sein du cimetière, destiné à recueillir les restes des personnes exhumées des sépultures reprises. Ils y resteront de manière perpétuelle et définitive.

### **>>> La Toussaint, une opportunité pour attirer l'attention des familles**

Croyants ou non, la période de la Toussaint est l'occasion pour beaucoup de familles de se rendre auprès de leurs proches défunts et d'entretenir les tombes. C'est également un moment opportun pour attirer l'attention sur l'état délaissé de certaines sépultures et d'inviter les personnes concernées à se faire connaître auprès de la mairie. C'est dans cet esprit que des affichettes ont été placées devant les tombes en déshérence. Une vingtaine de sépultures ont été recensées dans un état d'abandon et pour lesquelles les propriétaires ou leurs héritiers sont invités à contacter la mairie. Nous sommes à l'écoute de toutes les informations qui pourraient nous aider à les retrouver.

## L'agent communal exerce un rôle essentiel dans l'entretien du village

Pascal Mangin occupe une fonction essentielle dans la tenue et l'amélioration du cadre de vie des habitants de Sainte-Pôle, sous la responsabilité du maire et du 1er adjoint.

Ainsi les espaces verts autour de la mairie, l'aire de jeux pour les enfants, le cimetière, le suivi des fontaines et des massifs, avec un soin aux fleurs par arrosage et cueillette des fleurs fanées, les travaux de tonte des espaces communaux, autour de l'étang et le stade font l'objet de toute l'attention de l'équipe municipale, de Pascal et des volontaires bénévoles sensibles à la qualité de notre environnement.

Des travaux d'entretien liés à l'immobilier ont été réalisés cet été, en particulier la peinture de la porte d'entrée de l'église et les volets de la maison communale, rue de la Libération. Les marquages au sol en complément de la réfection de la chaussée rue de la Libération, le comblement des nids de poule et le remplacement du miroir au croisement sont autant de travaux contribuant à la sécurité des usagers.

## Cadeaux de Noël

A l'occasion de NOËL, la mairie remettra, comme traditionnellement, un chèque cadeaux aux enfants de Sainte-Pôle.

Cette année le Conseil Municipal a décidé d'allouer un chèque cadeaux aux enfants âgés de quelques mois à 11 ans (nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 31 décembre 2020).

Il a été décidé par ailleurs d'offrir un chèque culture à tous les adolescents lauréats d'un diplôme en 2021 : brevet des collèges, CAP, BEP, Bac professionnel, Bac technologique, Bac général. Cette remise se fera au cours de l'été 2021 à tous les heureux élèves. Nous invitons les parents et leurs adolescents à se faire connaître auprès de la mairie en juin/ juillet 2021.

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles qui ne nous permettent pas, malheureusement, d'organiser des festivités, la mairie et la MJC donnent rendez-vous aux enfants de 0 à 11 ans et à leurs parents, **le samedi 19 décembre entre 10 et 12 heures et entre 14 et 16 heures à la mairie**, pour leur remettre le chèque cadeaux et un sachet de friandises.

Nous aurons beaucoup de plaisir à vous accueillir et nous vous attendons.

**JOYEUX NOEL A TOUS.**

Porte de l'église aujourd'hui



Porte de l'église avant

## La statue de Saint-Eloi retrouve son église



Le 1<sup>er</sup> décembre dernier, jour de la Saint-Eloi, patron des orfèvres et forgerons, ces derniers ont été très nombreux dans notre village au siècle dernier, la statue de Saint-Eloi a retrouvé une place à l'église. Cette statue ancienne en bois qui autrefois était confiée tous les

ans à une famille du village, a fait un long séjour dans la salle du conseil municipal avant de revenir à l'église.



## A vos agendas

### **Vendredi 11 décembre, 20h30**

Conseil municipal,

### **Du lundi 14 au mercredi 16 décembre,**

Accueil d'une stagiaire en photographie en vue de constituer une photothèque du patrimoine communal,

### **Samedi 19 décembre de 10h à 12h et de 14h à 16h.**

Accueil des enfants pour la remise des cadeaux de Noël.